

COMMUNE DE SAINT-VAIZE
RÉPERTOIRE DES DELIBERATIONS

DATE	OBJET	RÉSUMÉ	FOLIO	N° Décision	N° Délibération	Décision du CM
08/04/2024	FINANCES LOCALES	Approbation du compte financier unique CFU du budget 2023 commune	23		2024-018	13 Pour
08/04/2024	FINANCES LOCALES	Affectation du résultat 2023 budget commune : Excédent de fonctionnement de 314 013,06 € Déficit d'investissement de 55 192,25 € <u>Affectation obligatoire :</u> Investissement recette compte 1068 : 55 192,25 € Investissement dépense compte 001 : 55 192,25 € <u>Solde disponible :</u> Fonctionnement recette compte 002 : 258 820,81 €	24		2024-019	14 Pour
08/04/2024	FINANCES LOCALES	Taux imposition 2024 : TF 45,04 % TFNB 58,91 % TH 11,94 %	25		2024-020	14 Pour
08/04/2024	FINANCES LOCALES	Attribution d'une subvention 2024 aux Associations : Amicale Laïque SAINT-VAIZE : 8 000,00 € Parents d'élèves RPI Bussac/ St-Vaize : 500,00 € ADMS : 285,00 € DMA : 50,00 € Agrippa d'Aubigné : 660,00 € Génération mouvement : 450,00 € DDEN : 50,00 €	26		2024-021	14 Pour
08/04/2024	FINANCES LOCALES	Budget 2024 commune : <u>Investissement :</u> Dépenses : 316 306,00 € Recettes : 316 306,00 € <u>Investissement :</u> Dépenses : 567 354,00 € Recettes : 567 354,00 €	27		2024-022	14 Pour
08/04/2024	FINANCES LOCALES	Approbation du compte financier unique CFU du budget annexe 2023 lotissement	28		2024-023	13 Pour

08/04/2024	FINANCES LOCALES	Affectation du résultat 2023 budget annexe lotissement : Excédent d'investissement de 55 746,13 € <u>Solde disponible :</u> Investissement recette compte 001 : 55 746,13 €	29		2024-024	14 Pour
08/04/2024	FINANCES LOCALES	Budget annexe 2024 lotissement : <u>Investissement :</u> Dépenses : 399 517,61 € Recettes : 399 517,61 € <u>Investissement :</u> Dépenses : 467 040,90 € Recettes : 467 040,90 €	30		2024-025	14 Pour
08/04/2024	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux	31		2024-026	12 Pour 2 Abstentions
08/04/224	AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES	Mdofocation des statuts de la CDA de Saintes liée à la compétence facultative éducation, enfance, jeunesse et plus particulièrement c) activités périscolaires	32-33		2024-027	14 Pour
08/04/2024	FINANCES LOCALES	Dérogation à l'amortissement linéaire prorata temporis pour les biens de faible valeur dont le montant est inférieur à 20 000,00 € TTC par une annuité unique au cours de l'exercice, Autorisation de procéder à des virement de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,	34		2024-028	14 Pour